



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°2024-078

L'an deux mille vingt quatre, le 26 juin à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Patrick DARY**.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 6 juin 2024

Nombre de délégués :

- en exercice : 29
 présents : 20
 votants : 25

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, Mme Annick HUCHET, M. François BOISSERIE, M. Philippe SUDRAT, Mme Céline BOYARD, M. Roland POURCHET, M. Jean-Claude FRACHET, M. Laurent GORYL, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, Mme Marie Madeleine LORIN, Mme Monique PLAZZI, Mme Annie ARNAUD, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Sandrine FUSADE, Francis CUBERTAFON, Mme Pascale BRACHET et Mme Stéphanie TOESCA.

ABSENTS Excusés : M. Daniel BOISSERIE, M. Pierre MILLET-LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. Jacques BLONDY, Mme Evelyne MACHANE, Mme Delphine PERRIER GAY, M. Ludovic TURPIN, Mme Catherine L'OFFICIAL, M. Alain BLONDY.

OBJET :

Association "Cœur de
Madeleine et Chocolat"

Demande de subvention
Année 2024

Pierre ROUX donne pouvoir à Céline BOYARD
Evelyne MACHANE donne pouvoir à François BOISSERIE
Delphine PERRIER-GAY donne pouvoir à Patrick DARY
Catherine L'OFFICIAL donne pouvoir à Laurent GORYL
Alain BLONDY donne pouvoir à Annie ARNAUD

SECRETAIRE : Stéphanie TOESCA

Rapporteur : F. DELORT

Vu les statuts de la Communauté de Communes ;

Considérant que l'Association "Cœur de Madeleine et Chocolat" sollicite de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix l'octroi d'une subvention en vue de l'organisation du Salon de la Madeleine et du Chocolat qui se tiendra les 23 et 24 novembre 2024 à Saint-Yrieix-la-Perche ;

Considérant le thème du salon (la madeleine) ;

Considérant la compétence de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix en matière de « *promotion des productions et produits locaux emblématiques* » parmi lesquels compte la madeleine ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **accorde** une subvention de 1 000 € à l'Association "Cœur de Madeleine et Chocolat" en vue de l'organisation du Salon de la Madeleine et du Chocolat qui se tiendra les 23 et 24 novembre 2024 à St Yrieix-la-Perche.

- **autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

La secrétaire

S. TOESCA

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,

Le Président

P. DARY

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.